

INFO RDS



Le bulletin d'information du réseau régional
des déléguées et délégués sociaux

mai-juin 2013

Semaine de la bonne santé mentale



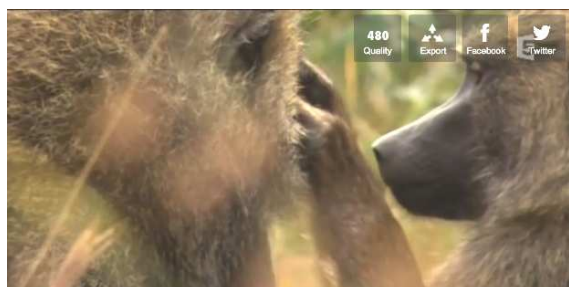
Voici le visuel de cette semaine qui s'est déroulée du 5 au 11 mai au Québec.

Il s'agit d'une belle occasion pour en parler dans nos milieux de travail. L'avez-vous fait ? Pour des idées : www.acsm.qc.ca sous l'onglet *semaine nationale de la santé mentale*.

« L'entraide qui nous essouffle ? » 25 et 26 avril 2013

Vous avez été 82 personnes, DS et invité(e)s, à avoir participé à cette 19^{ème} édition de la conférence annuelle du réseau régional, BRAVO !

Un résumé des deux journées sera publié dans la prochaine édition du bulletin. D'ici là, je vous donne un lien vers un vidéo qui fut mentionné par un de nos conférencier. Il s'agit de l'histoire des babouins par le chercheur Robert Sapolsky dont nous a parlé Paul Lavoie. Voici des images du vidéo et le lien.



Le site est celui de Dailymotion: www.dailymotion.com, dans l'espace de recherche inscrire le titre: Docu_France5_Le stress, portrait d'un tueur_Jeu 18 août 2011

Stevee

Le saviez-vous ?

Voici l'intégral d'un communiqué de Santé Canada qui est paru le 16 mai dernier sur le site de CNW. Il s'agit d'un avertissement concernant certains produits.

Des produits nettoyants pour articles en cuir et de l'encens liquide utilisés pour causer un état euphorique présentent de graves dangers pour les Canadiens

Problème

Santé Canada a appris l'existence de trois produits (Rocheport, Rush et Amsterdam Special) communément appelés poppers, dont l'étiquette indique qu'ils contiennent des nitrites d'alkyle. Ces produits, étiquetés comme nettoyants pour articles en cuir et/ou encens liquide, seraient utilisés pour leur propriété euphorique et posent des risques graves pour la santé s'ils sont inhalés ou avalés.

Ce que vous devrez faire

- Consultez un professionnel de la santé si vous avez des questions ou préoccupations sur l'utilisation de ces produits.
- Signalez tout effet indésirable potentiellement lié à ces produits à Santé Canada.

Composez sans frais le 1-800-267-9675 pour faire part de toute question ou de toute plainte relative à ces produits.

Personnes touchées

Les Canadiens qui ont utilisé ces produits, en particulier les personnes présentant certains problèmes de santé récents (comme un traumatisme crânien, des saignements à la tête, un glaucome, une maladie du cœur) et celles qui prennent certains médicaments (en particulier les médicaments utilisés pour traiter la dysfonction érectile et d'autres médicaments comme ceux utilisés pour traiter l'hypertension artérielle et des migraines et de l'aspirine à dose élevée) et de la drogue illicite.

Contexte

Les nitrites d'alkyle, comme le nitrite d'amyle, le nitrite de butyle et le nitrite d'isobutyle, sont assujettis à la Loi sur les aliments et drogues et nécessitent l'approbation de Santé Canada pour être vendus légalement au Canada. Santé Canada ne possède aucune preuve crédible qui confirme que les nitrites d'alkyle sont légitimement utilisés dans des produits de consommation comme les nettoyants pour articles en cuir, les parfums d'ambiance ou l'encens liquide. Santé Canada estime que même si l'étiquette de ces produits indique qu'il s'agit de produits de consommation, ils sont fabriqués et vendus pour causer un état euphorique.

Suite à la page 3

Les produits contenant des nitrites d'alkyle peuvent causer des risques graves, voire la mort, en fonction de la quantité utilisée, de la fréquence et de la durée d'utilisation, de la santé de la personne qui consomme et des autres médicaments qu'elle prend. Étant donné qu'il est difficile de contrôler la quantité inhalée, son utilisation peut entraîner une surdose accidentelle. Avaler ces produits peut entraîner de graves complications médicales et peut s'avérer fatal.

Les effets secondaires graves peuvent comprendre une hypotension potentiellement mortelle, surtout lorsque cette substance est utilisée avec des médicaments pour traiter la dysfonction érectile (sildénafil, tadalafil, vardénafil); un rythme cardiaque rapide ou irrégulier; et une réduction de la capacité du sang de transporter l'oxygène (méthémoglobinémie) lorsque le produit est utilisé à des doses élevées ou de façon répétée sur une longue période. Les autres effets secondaires comprennent de la difficulté à respirer, une faiblesse musculaire, une perte de connaissance (évanouissement), une dépression respiratoire et des dommages au foie ou aux reins.

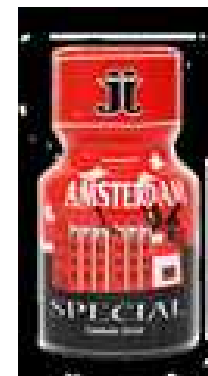
Les personnes qui souffrent de glaucome et qui ont récemment eu un traumatisme crânien ou des saignements à la tête sont aussi à risque, de même que celles qui utilisent certains médicaments pour traiter l'hypertension, les migraines et qui prennent des doses élevées d'aspirine.

L'alcool peut aggraver les effets secondaires des poppers, de même que leur utilisation avec d'autres médicaments illicites. L'inhalation des nitrites d'alkyle peut endommager le fœtus pendant la grossesse. Les personnes qui ont inhalé des nitrites d'alkyle ont aussi souffert de brûlures, car les vapeurs sont hautement inflammables.

Signaler un problème lié à la santé ou à la sécurité

Pour signaler un effet indésirable présumé à un produit de santé, veuillez communiquer avec le Programme Canada Vigilance de Santé Canada en composant sans frais le 1-866-234-2345 ou en remplissant un [formulaire de déclaration de Canada Vigilance](#) et en nous le faisant parvenir de l'une des façons suivantes :

- Par télécopieur : 1-866-678-6789
- Par Internet : [Medeffet Canada](#)
Par la poste : Programme Canada Vigilance



Journées de réflexion sur l'action syndicale en santé mentale FTQ 7 et 8 mai 2013

Cette activité se déroulait durant la semaine de la santé mentale. Tout près de 300 personnes y ont participé. Voici des extraits de l'invitation :

« Le sujet est d'actualité dans plusieurs milieux de travail, car les absences en raison de problèmes psychologiques sont en augmentation. Ces problèmes sont de plus en plus clairement liés au travail, aux problèmes de gestion ou à différents aspects de l'organisation du travail. Les conséquences sont désastreuses pour nos membres malades, leur famille ainsi que l'ensemble de leurs collègues de travail. Pour les entreprises, les coûts sont élevés, que ce soient ceux liés aux absences elles-mêmes ou ceux liés à l'impact négatif sur la motivation et la productivité au travail.

Cela fait déjà plusieurs décennies que les syndicats de la FTQ se sentent concernés par de tels problèmes. Les réseaux de la santé et de la sécurité du travail, de la condition féminine, et des délégués sociaux et des déléguées sociales y consacrent une part grandissante de leurs énergies. Malheureusement, ces personnes travaillent plus souvent à réparer les pots cassés qu'à prévenir à la source. Souvent aussi, ce travail s'effectue de manière isolée : rarement les directions des syndicats locaux et les membres des comités de négociation sont-ils mis à contribution. »

Ainsi durant les deux jours nous avons pu voir une vidéo très enrichissante: *La révolution managériale* qui était une entrevue avec le sociologue français Vincent de Gaulejac. L'auteur de ces lignes en a d'ailleurs une copie. Aussi différents ateliers ont permis aux participantes et participants d'échanger entre eux sur l'état des lieux et sur des stratégies syndicales à adopter pour améliorer les interventions syndicales.

Steve

Pensée

Chaque miette de vie doit servir à
conquérir la dignité.

Fatou Diome

Pour rejoindre le coordonnateur

-téléphone 418-622-4911 avec boîte vocale

-télécopieur 418-623-9932

-courriel rdscrqca@videotron.ca
(correspondance confidentielle)

Pour les internautes

Le site de l'association canadienne pour la santé mentale, division du Québec. C'est cette organisation qui a la responsabilité de la semaine nationale de la santé mentale. Outils, textes et plein d'autres informations pour vous.

www.acsm.qc.ca

Bonne exploration!